

CRITÈRES DE SÉLECTION 2011
DONNANT ACCÈS AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE DE LA
FÉDÉRATION DE TIR À L'ARC DU QUÉBEC.

ÉQUIPE DE DEVELOPPEMENT.

**Pour se classer sur l'équipe jeunesse, l'archer doit être inscrit au
Programme de développement de l'excellence de la F.T.A.Q.
Avant le 14 mai 2011.**

À la fin de la saison extérieure 2011, la sélection des archers qui auront accès à l'équipe de développement se fera suite au classement final établi à partir des critères suivants :

Description du programme de l'équipe de développement du Québec:

• **Équipe développement du Québec regroupant :**

Tous les archers juniors, cadets et benjamins qui auront été sélectionnés pour l'équipe développement du Québec.

Les archers de ces équipes bénéficieront du support logistique de la fédération, auront accès à des séminaires de formation et seront supportés par un programme leur permettant de participer à plusieurs camps d'entraînement.

Critère de participation de l'équipe de développement du Québec:

- S'être inscrit avant le 14 mai 2011 au programme de développement de l'excellence pour la sélection de l'équipe de développement. Un montant d'inscription de 100\$ sera exigé pour toute inscription tardive. Tous les archers désirant faire parti de la sélection, doivent présenter une inscription pour une seule catégorie junior, cadet ou benjamin. Chacun des résultats obtenus seront comptabilisés selon la catégorie indiquée lors de l'inscription et correspondant à la catégorie indiquée sur la carte de pointage lors de chacune des compétitions.
- Durant la saison 2011 couvrant la période débutant le jour suivant la tenue du championnat provincial de l'été 2010 et se terminant à la date de tenue du championnat provincial de l'été 2011, les archers inscrits doivent participer au classement intérieur du Sylvio Beauregard et au classement extérieur du Trophée excellence. Le classement final sera établi par l'addition de ces deux résultats.
- Les archers ayant terminé premiers de leur catégorie à la dernière finale des jeux du Québec seront automatiquement sélectionnés sur l'équipe de développement du Québec. Note : Les archers ayant un handicap désirant s'inscrire au programme devront se classer dans les mêmes catégories que les archers n'ayant pas de handicap.

Le classement final des archers tiendra compte des modalités suivantes:

- Il n'y a aucune dérogation due à la maladie ou à toute forme de blessure. Pour obtenir un classement, l'archer doit obligatoirement faire le nombre de compétitions exigées.

- S'il y a ex-æquo au classement final, afin de départager les archers, nous allons prendre le résultat le plus élevé, le nombre de 10, de X, etc. de la ronde FITA tirée lors du championnat provincial extérieur. L'archer qui aura le total le plus élevé remportera l'égalité.

Classement général pour faire la sélection des athlètes ayant accès à l'équipe de développement du Québec :

Le classement des athlètes se fera en regroupant les résultats pour les catégories d'âges suivantes :

HOMMES : Junior, cadet et benjamin, pour chacun de styles recourbé et poulies.

FEMMES : Junior, cadette, et benjamine, pour chacun de styles recourbé et poulies.

La sélection de l'équipe de développement du Québec se fera comme suit selon le classement final établi à la conclusion du championnat provincial :

Équipe de développement du Québec junior (Pour tout les archers de la catégorie junior)

- 3 premiers hommes arc recourbé.
- 3 premières femmes arc recourbé.
- 3 premiers hommes en arc à poulies.
- 3 premières femmes en arc à poulies.

Équipe de développement du Québec cadet (Pour tout les archers de la catégorie cadet (te))

- 3 suivants hommes arc recourbé.
- 3 suivantes femmes arc recourbé.
- 3 suivants hommes en arc à poulies.
- 3 suivantes femmes en arc à poulies.

Équipe développement du Québec benjamin (e) (Pour tout les archers de la catégorie benjamin (e))

- 3 suivants hommes arc recourbé.
- 3 suivantes femmes arc recourbé.
- 3 suivants hommes en arc à poulies.
- 3 suivantes femmes en arc à poulies.

N.B.) Selon l'intérêt et le potentiel démontré, le responsable de la haute performance se réserve le droit d'offrir à certains archers non sélectionnés la possibilité de combler les places disponibles ou de se joindre à l'équipe de développement du Québec à titre d'invités.

N.B.: Il est entendu que le responsable de la haute performance décidera de tout cas qui n'a pas été prévu à l'intérieur de ces critères.